



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 24-F
7 janvier 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 1.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Kenya (République du)

NOUVELLE QUESTION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT ET A LA GESTION DES
RESSOURCES HUMAINES, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIERE POUR LES
QUESTIONS D'EMPLOI ET D'EGALITE DES SEXES

Exposé du problème

Le secteur dynamique des télécommunications continue de subir de profondes mutations, tant sur le plan technique que sur le plan sectoriel.

Pour les pays en développement, les progrès techniques et les réformes sectorielles ont généralement entraîné des réductions d'effectifs qui ont souvent été lourdes de conséquences: chômage, suppression ou réduction de l'accès des ménages aux ressources, éclatement de la cellule familiale, absence ou diminution du soutien du conjoint, etc. En outre, cette situation a généralement eu des effets négatifs sur le fonctionnement global de l'entité des télécommunications. Les questions relatives à l'égalité des sexes prennent donc toute leur importance lorsqu'il s'agit de formuler des stratégies de survie en faveur des ménages et familles concernés.

Il est de plus en plus largement admis que les entités de télécommunications peuvent éviter l'incidence défavorable de l'évolution technique et des réformes sectorielles dans le domaine des télécommunications, en optant pour des politiques de gestion et de développement des ressources humaines soucieuses des questions d'emploi et d'égalité des sexes. Il convient de reconnaître qu'en raison du stade de développement de la plupart des pays en développement, divers ménages sont tributaires des ressources de tous les membres de leur famille - sur le plan économique et sur celui de la main-d'oeuvre, pour survivre. Par ailleurs, étant donné que les compétences disponibles dans le domaine des télécommunications sont limitées, il faut s'efforcer de les maintenir pour garantir le développement rapide des télécommunications et satisfaire de manière efficace les besoins des clients.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés • de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Les politiques de développement et de gestion des ressources humaines soucieuses des questions liées à l'emploi et à l'égalité des sexes devraient avoir pour objet de retenir des ressources humaines qualifiées, de procéder à un redéploiement des ressources humaines (redimensionnement), et non à des réductions d'effectifs et de développer de nouvelles compétences (gestion de la qualité, nouvelles aptitudes, esprit d'initiative, nouveaux comportements et nouvelle culture par exemple).

Questions qu'il est proposé d'étudier

KEN/24/1

- 1 Mettre en évidence les mutations techniques et les réformes sectorielles intervenues dans le domaine des télécommunications ainsi que les politiques de développement et de gestion des ressources humaines connexes et en évaluer l'incidence sur l'emploi, compte tenu des questions liées à l'égalité des sexes dans les pays en développement.
- 2 Elaborer les programmes et les méthodes de développement et de gestion des ressources humaines qu'imposent les mutations techniques et les réformes sectorielles dans le domaine des télécommunications en tenant compte des questions liées à l'emploi et à l'égalité des sexes.
- 3 Formuler des lignes directrices et des recommandations sur le développement et la gestion des ressources humaines à l'intention des pays en développement, pour faire en sorte que ces pays tirent pleinement parti des mutations techniques et des réformes sectorielles qui pourraient intervenir dans le domaine des télécommunications, sans créer de chômage et en tenant compte des questions liées à l'égalité des sexes.

Description des résultats escomptés

- 1 Analyse des mutations techniques et des réformes sectorielles intervenues dans le domaine des télécommunications ainsi que des politiques de développement et de gestion des ressources humaines connexes et leur incidence sur l'emploi, compte tenu des questions liées à l'égalité des sexes dans les pays en développement.
- 2 Elaboration des programmes et des méthodes qu'exigent les mutations techniques et les réformes sectorielles dans le domaine des télécommunications dans les pays en développement en tenant compte des préoccupations liées à l'emploi et à l'égalité des sexes.
- 3 Formulation de lignes directrices et de recommandations, à l'intention des pays en développement, sur des politiques de développement et de gestion des ressources humaines soucieuses des questions liées à l'emploi et à l'égalité des sexes.

Echéance pour l'obtention des résultats

Milieu de l'an 2000.

Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- Etats Membres.
- Membres des Secteurs.
- Institutions des Nations Unies.
- Groupes régionaux.

Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs dans le domaine des télécommunications	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Prestataires de services	*	*	*
Constructeurs	*	*	*

Méthode proposée pour traiter la question

Groupe d'experts dans le cadre des activités courantes du BDT.
